

LA SAGA DES A.P.E. (ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE)



Pierre Gillet
Volontaire au Service politique

Janvier 2012

Pour que la Terre tourne plus **JUSTE** !

Aujourd'hui, étant donné le contexte de globalisation, s'intéresser au commerce international est une nécessité pour mieux comprendre les mécanismes qui régissent nos vies au Nord comme au Sud.

Récapitulation sur les Accords de Partenariat Economique.

POURQUOI NOUS INTERESSER AU COMMERCE INTERNATIONAL ?

Absorbés par nos problèmes belgo-belges, nous risquons de voir se rétrécir notre horizon. Pourtant nous sommes sensibles aux prix des produits que nous achetons. Nous voyons des usines se fermer à côté de chez nous. On nous parle de délocalisations et de pertes d'emploi. Tout cela dépend du commerce international.

La plupart des produits que nous achetons (vêtements, plastics, pneus, voitures, ...) viennent de l'étranger : de Chine, du Japon, des USA ou d'autres pays qui produisent moins cher que nous ! Même le poisson, les fruits et les légumes voyagent sur des distances incroyables : ils arrivent du Chili ou d'Afrique du Sud. Le commerce international est omniprésent !

Si nous voulons fabriquer du raisin dans les serres d'Overijse, il va falloir les chauffer ! Les Italiens n'ont pas ce problème et leur raisin pousse en plein air. On dit qu'ils ont un *avantage comparatif* et le consommateur belge est tout heureux de pouvoir acheter du raisin (italien) bien moins cher.

Par contre, les plus futés parmi nous savent que nous ne mangeons pas tous les poulets qui sont élevés chez nous. Les bons morceaux sont destinés à nos supermarchés. Le reste est envoyé en Afrique : au Sénégal ou au Mali, où il est vendu beaucoup moins cher que les poulets locaux ... ils ne sont pas taxés à la douane et malgré le coût du transport, ils concurrencent fortement les poulets locaux ! Les petits/es producteurs et productrices sénégalais ou maliens ne peuvent produire à ces prix là. Est-ce vraiment correct ?

UN MONDE DE LIBRE-ECHANGE

Au cours de l'histoire, les pays ont mis des taxes à l'entrée des produits qui concurrençaient leurs propres productions : les **taxes douanières**. Si le produit importé est taxé à l'entrée, il va coûter plus cher que le produit local. Donc il se vendra moins bien. On réalise ainsi la protection de sa propre industrie ou agriculture.

Les Etats puissants, eux, disent qu'il faut abolir les taxes de douane ou au moins les abaisser progressivement pour arriver à un *libre échange, sans barrières*. Ainsi ils peuvent vendre plus ! C'est la mission qui a été donnée à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)¹

LES PAYS ACP ET LA CONVENTION DE LOME

Après la décolonisation, l'Europe a voulu garder des relations privilégiées avec ses anciennes colonies. On a désigné celles-ci sous le nom de « pays ACP » (pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique). Les pays ACP et l'Europe ont donc signé en 1975 la **convention de Lomé**. Cet accord prévoit qu'il n'y aura pas de droits de douane pour faire entrer des produits des pays ACP en Europe. Il prévoit aussi deux mécanismes de stabilisation des prix agricoles et miniers (Stabex et Sysmin).

Le régime de la Convention de Lomé était intéressant, par exemple, pour le poisson. L'Europe n'en avait plus et les mers des pays ACP étaient poissonneuses. Le poisson pouvait arriver en Europe en avion, bien au frais, sans taxes douanières et à des prix très intéressants. Le poisson d'Asie par contre était taxé et revenait plus cher au consommateur.

LES ACCORDS DE COTONOU ET LES 'APE'

¹ Née en 1995, l'Organisation mondiale du commerce a pour mission la libéralisation du commerce des biens et des services à l'échelle mondiale. Cette libéralisation est assortie de la création d'une juridiction des conflits commerciaux.

A l'Organisation Mondiale du Commerce, plusieurs pays d'Asie ont déposé plainte et l'Europe a dû, en 2000, remplacer la Convention de Lomé par l'**Accord de Cotonou**. Celui-ci prévoit des APE, c'est-à-dire, des **Accords de Partenariat Economique**. Avec ceux-ci, l'Europe peut abaisser ses barrières douanières mais les pays ACP doivent le faire aussi.

Pour les pays ACP ce n'est pas facile. Leurs industries sont jeunes et doivent être protégées. Leur agriculture est souvent rudimentaire et ne peut concurrencer les importations de poulets ou de céréales à bas prix. Il faut savoir que ce prix dit « mondial » est fixé par les industries de l'agro-business : le maïs ne se vend pas au prix de production des paysans africains, mais à celui, bien plus réduit des entreprises USA ... Idem pour le coton, le blé, le soja du Brésil, etc.

La Direction Générale 'TRADE' a voulu dans un premier temps des « *accords complets* » sur les matériaux, services, brevets, investissements, compétition, marchés publics. Tout devait être clôturé pour 2007 !

On imagine aisément la réticence des dirigeants africains. Ils ne sont pas prêts de s'engager dans cette voie qui s'annonce ruineuse pour leurs paysans/nes et leurs PME ! Ajoutons que les prix des nourritures de base, riz, blé, maïs, etc. ont soudainement flambé en 2007, suite aux achats massifs de certaines firmes internationales et à une spéculation sur les marchés des aliments. Des émeutes de la faim se sont ensuite déclarées un peu partout dans le monde, causant de grosses perturbations.

C'est ce qui explique qu'à ce jour², seulement un seul accord complet a été signé par un groupe de 15 pays des Caraïbes. Vingt et un pays ont signé des accords intérimaires, dont deux pays exportateurs de cacao : la Côte d'Ivoire et le Ghana ; 46 pays ont refusé la libéralisation des échanges. On ne peut pas dire que c'est un grand succès. D'où

² Janvier 2012.

l'impatience du Commissaire européen au Commerce, le belge K. de Gucht.

Le 30 septembre 2011, ce dernier a déclaré que les pays qui n'auront pas entamé la ratification d'un APE pour la **fin de 2013** perdront leur accès préférentiel au marché européen. Les pays vont donc devoir négocier sous la menace de sanctions de droits de douanes qui risquent d'être dommageables à leurs populations.

Les pays de la région de l'Afrique de l'Ouest ont proposé 70 % d'ouverture de leurs marchés des biens en 25 ans. La société civile s'est mobilisée pour soutenir les dirigeants et refuser de brader leur agriculture et leurs industries. Un véritable bras de fer est engagé entre une Union Européenne (puissante) et les pays d'Afrique qui ne veulent pas se laisser intimider.

Si de tels accords venaient à être signés et ratifiés, les femmes seront doublement perdantes, car les APE se concentrent essentiellement sur la production brute et poussent les pays vers la désindustrialisation. « *La libéralisation du commerce pourrait accroître le chômage et la restructuration du marché du travail, une situation qui affectera davantage les pauvres et les groupes marginalisés de femmes que les hommes. En effet, la ségrégation salariale et professionnelle s'accroîtra de même que les mauvaises conditions de travail qui sont des pratiques courantes dans plusieurs industries d'exploitation. En outre, le besoin d'une main-d'œuvre flexible pour répondre aux fluctuations du marché augmenterait le nombre des travailleurs du secteur informel dont la grande majorité sont des femmes* »³.

Valentina Camponovo, volontaire au Service politique

DES PROPOSITIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

³ Extrait de l'article « Les Femmes et les APE » <http://awid.org/fre/Library/Les-femmes-et-les-APE>

Le Bulletin Cotonou⁴ n°42, reflète les propositions intéressantes des organisations de la société civile africaine : « *Il est (...) grand temps que la région crée un Fonds de Solidarité pour couvrir les frais causés par une augmentation éventuelle des droits de douane européens et pour se libérer ainsi des menaces de la Commission. Au lieu de se laisser entraîner par des négociations APE ou d'accepter des accords trop onéreux, la région, l'Afrique et les ACP en général devraient faire un pas en arrière et entamer de nouvelles réflexions sur la situation économique actuelle marquée par une crise financière causée par des libéralisations irresponsables mais aussi par une croissance des échanges intra- et inter-régionaux africains, par la diversification croissante des relations avec les pays émergents, la pénurie de matières premières et bien d'autres facteurs qui redessinent un cadre bien différent de ce qu'il était il y a dix ans* ».

Il est vrai que les temps ont changé et que l'Union Européenne n'est plus la seule interlocutrice des pays ACP. Les pays émergents, la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud se présentent en partenaires potentiels.

CONCLUSION

Dans un contexte de crises multiples financières, économiques, écologiques, il est bien difficile de prévoir ce que vont devenir les APE prévus dans les Accords de Cotonou. Les pays du Sud ne semblent pas décidés à signer à la légère des conventions qui les ruinerait. Ils demandent que « *l'Union Européenne mette en œuvre effectivement et efficacement les principes d'égalité des partenaires, d'appropriation démocratique et de transparence dans le dialogue à travers les futurs accords avec les ACP, ses stratégies régionales conjointes et les négociations d'APE⁵* ».

⁴ Aurélien Atidéglia, *APE: de nouvelles réflexions s'imposent*. Bulletin Cotonou n°42, décembre 2011. p.4.

⁵ Seconde résolution du séminaire de Bruxelles qui s'est tenu du 3 au 7 octobre 2011. Des représentants d'organisations des pays ACP (Burundi, Rwanda, RDC,

Ceci équivaut à demander d'appliquer les principes généreux qui sont inscrits en préambule des Accords de Cotonou. L'Europe qui est à la recherche de matières premières pour son industrie, de mines nouvelles, de pétrole et de produits énergétiques pourra-t-elle les respecter ?

Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Bénin, Togo, Tchad, Mali, Sénégal, Haïti et Barbade) étaient présents à l'invitation du groupe belge « Cotonou » (CNCD) et de la Confédération européenne des ONG CONCORD pour débattre des relations UE-ACP avec des représentants de la société civile et des autorités européennes. [Bulletin Cotonou n°42, décembre 2011, p.1]